

LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans, le couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

Urbaines	UCe	URm	URc	Contour de zone
USP	UEa	UEEp	UEI	URI
UPr	UL	UPo		
A urbaniser	AUCe	AURm	AURc	AURi
AUL	AUEa	AUEEp	AUEI	AUEI
	AU1-2	ou 3	AUEc	AUSP
Agricoles	A	Naturelles	N	

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général	Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique	Emplacements réservés pour voirie	Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cyclable
Périimètre d'attente de croisé	Localisation préférentielle pour équipement art.L.10-41		

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Boisé Classé	Espace Boisé Classé Pontuel Autre remarquable	Plantation sur domaine public	Espace Végétalisé à Valoriser
Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique	Délimitation d'Espace de Pleine Terre		
Élément Bas Patrimonial	Périimètre d'intérêt Patrimonial		

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Richesse du sol et sous-sol	Secteur de Mairie fonctionnelle	Bâtiments avec changement de destination possible
-----------------------------	---------------------------------	---

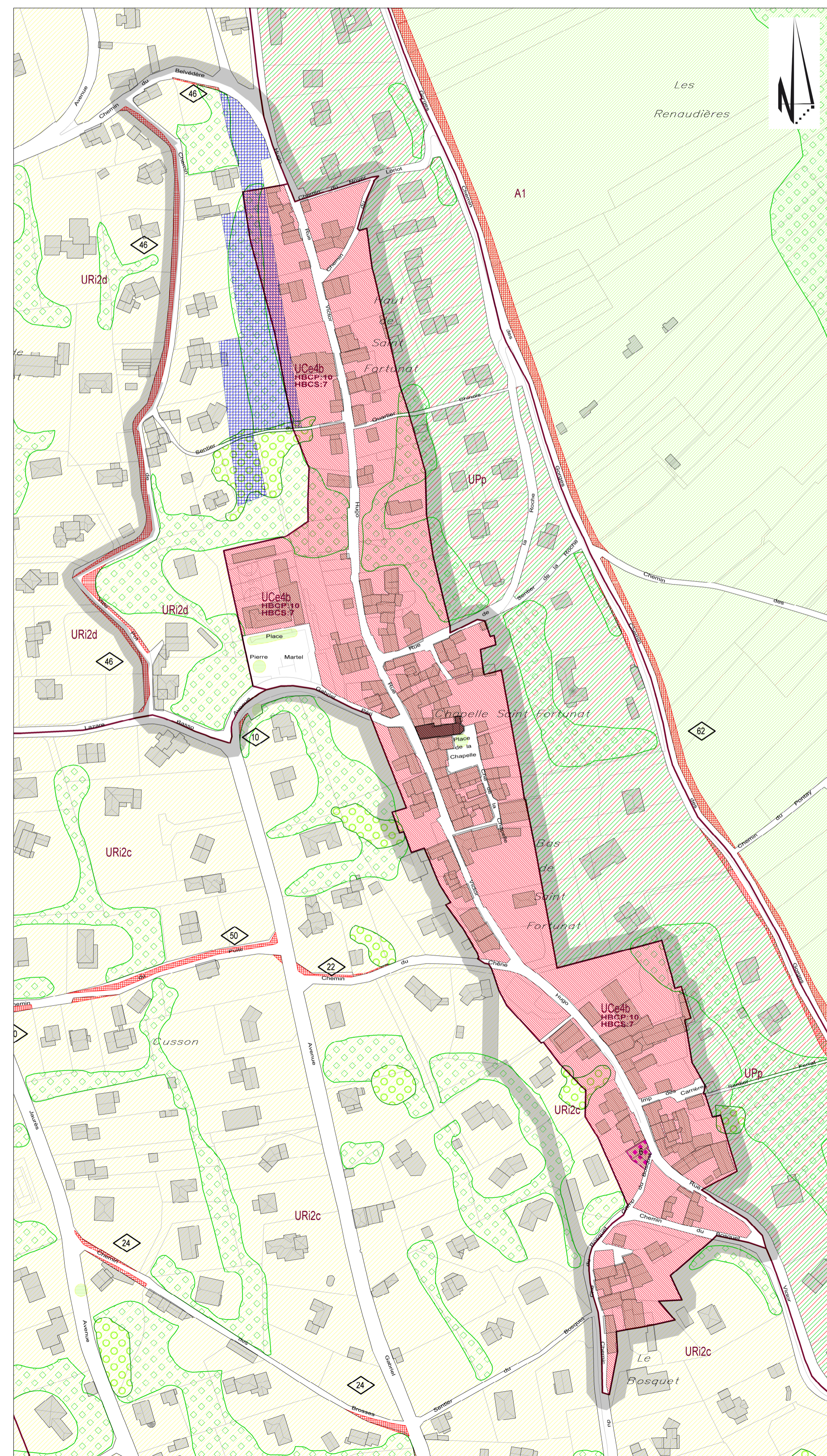
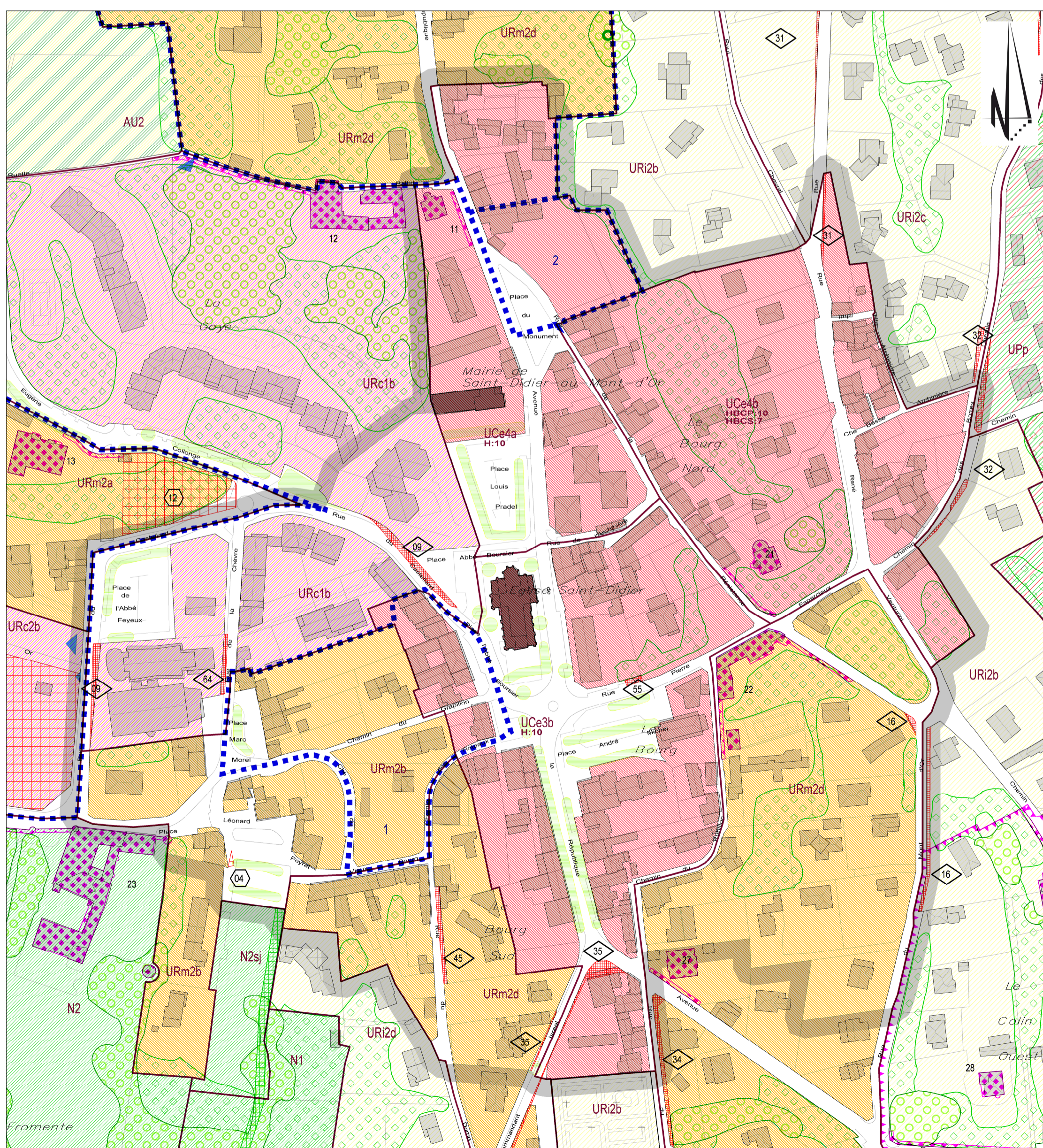
Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non aedificandi	Marge de recul	Ligne d'implantation	Polygone d'implantation
Continuité Obligatoire	Discontinuité Obligatoire		

Prescriptions relatives aux déplacements

Débouche piétonnier	Débouche de voirie	Cheminement à préserver
---------------------	--------------------	-------------------------

—●— Commune —+— Arrondissement —■— Voir plan 2 000' ou plan masse —No— Voir orientations d'aménagement et de programmation



PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3 APPROBATION - 2022

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.2 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/2000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé
OFF_MDL_M3_DETAL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_SANT_DIDIER 271-17348

GRANDLYON la métropole